

Délibération n°2022-87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux, le 5 décembre à 19h30
les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-neuf heures trente à la salle
du Conseil Municipal en séance publique, sous la présidence de Mr Daniel SANS-
En exercice 23 CHAGRIN, Maire
Présents 17
Pouvoirs 3 **Date de convocation :** 29 novembre 2022
Votants 20 **Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :**

Étaient présents :

ALAIN Sylvie, AMIRAULT Jean-Louis, ANDRILLON Sylvie, BEAUJARD Catherine, CARTIER François, COSNARD Marie-Claire, COSNARD Daniela, CROSEFINTE Jean-Paul, GORÉ Florian, LAISEMENT Alex, LIZON Patrick, NOYE Yolande, OBLIGIS Éric, OLBERT Michel, PITTET Isabelle, SANS-CHAGRIN Daniel et TOUZARD Nathalie.

Étaient absentes avec pouvoir :

DIROCCO Mireille (pouvoir ANDRILLON Sylvie), FAVIER Hélène (pouvoir LAISEMENT Alex) et GACHET Dolorès (pouvoir NOYE Yolande).

Étaient absents :

AZOU Jean-Jacques, CHANSON Amandine et PUJOLLE Daniel.

Secrétaire de séance : LAISEMENT Alex.

Objet : Tarifs des salles communales

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter des nouveaux tarifs pour les salles communales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les tarifs de location des salles communales de Coteaux-sur-Loire comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Tarifs de location des salles communales pour le week-end	Foyer Bonnet	Salle des Fêtes Saint-Michel-sur-Loire	Salle des Fêtes Ingrandes-de-Touraine	Gymnase
Associations (à partir de la 4 ^{ème} utilisation dans l'année pour toute activité lucrative)				
Tarif de location	130	100	160	100
Associations hors commune				
Tarif de location	180	130	200	130
Particuliers				
Habitant Commune	200	170	275	180
Hors commune	260	240	375	330

Tarifs de location des salles communales pour 1 journée en semaine du lundi au jeudi	Foyer Bonnet	Salle des Fêtes Saint-Michel-sur-Loire	Salle des Fêtes Ingrandes-de-Touraine	Gymnase
Associations (à partir de la 4^{ème} utilisation dans l'année pour toute activité lucrative)				
Tarif de location	70	50	90	50
Associations hors commune				
Tarif de location	90	60	110	60
Particuliers				
Habitant Commune	80	50	100	50
Hors commune	100	70	120	70

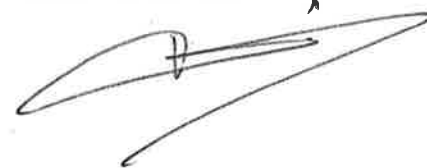
Le Maire,

Daniel SANS-CHAGRIN.




Le secrétaire de séance,

Alex LAISEMENT.



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 037-200065969-20221205-2022_87-DE